

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2021

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Mr Bernard de NARDA (procuration à Mme Maryvone RINGEVAL), Mr Bernard WANTE (procuration à Mme Brigitte BROGNET), Mme Michèle BISIAUX (procuration à Mme Marie-Claude DESSORT) Mr Jean-Philippe LAMAND (procuration à Mme Joëlle BLEUX), Mr Grégory PINATEL (procuration à Mme Joëlle BLEUX), Mme Corinne DELDIQUE (procuration à Mme Françoise LEVEAUX).

1. Autorisation d'ouverture de MARKET pour neuf dimanches en 2022

Mme Ringeval donne lecture du courrier en date du 20 octobre 2021 de Mr le directeur du magasin Carrefour Market sis route de Bapaume à Raillencourt Sainte Olle, qui sollicite une dérogation au repos dominical de ses salariés au titre de l'année 2022 les neuf dimanches suivants :

-02 janvier, 17 avril, 08 mai, 28 août, 04 septembre, 06 novembre, 04 décembre, 11 décembre, 18 décembre.

Considérant l'avis favorable du conseil communautaire lors de sa séance du 10 décembre 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande.

2. Cession de la parcelle AA98– Autorisation donnée au Maire de signer l'acte de vente

Mme RINGEVAL rappelle la délibération n°2019/03/05-01 du 05 mars 2019 qui avait fixé les conditions de cession de la parcelle AA98 appartenant au domaine privé de la commune à SAS PROTERAM et dans laquelle le conseil municipal l'avait autorisée à l'époque en sa qualité de Maire à signer l'acte notarié à venir.

Suite au changement de municipalité, il est demandé au conseil municipal d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer l'acte authentique relatif à la cession de la parcelle AA98 à la Sarl Les Jardins de PROTERAM (qui se substitue à la SAS PROTERAM) en l'étude de Maîtres HERVOIS et TAQUET, notaires à Cambrai.

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité.

3. Dénomination des voies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande écrite de la SARL les Jardins de PROTERAM sollicitant la dénomination de la voirie qui desservira le futur lotissement « le Clos du Belvédère » ;

Vu la demande écrite du GROUPE HABITAT Hauts de France sollicitant la dénomination de la voie piétonne qui desservira le futur béguinage ;

Vu le plan marketing,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder à la dénomination :

- de la voirie qui desservira le futur lotissement « le Clos du Belvédère »

- de la voie piétonne qui desservira les logements du futur béguinage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de dénommer « rue du Belvédère » la voirie qui desservira le futur lotissement « le Clos du Belvédère »

-de dénommer « Impasse du Belvédère » la voie piétonne qui desservira les logements du futur béguinage

Monsieur le Maire se chargera de communiquer cette information aux services intéressés notamment aux services fonciers et fiscaux ainsi que la Poste.

4. Remboursement d'arrhes versés suite à annulation de location de salle des fêtes

Eu raison de l'épidémie de Covid et à la situation sanitaire actuelle, les locataires désignés ci - après ont sollicité le remboursement des arrhes versés :

	Date location	Salle	Arrhes versés
Mr Guidez Victorien	18/12/2021	La Marlière	75€
Foyer de vie Les cottages	14/12/2021	Le Tordoir	70€

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le remboursement des arrhes versés.

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Pour le Maire empêché
Maryvone RINGEVAL
1^{er} adjoint au Maire

